Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Juin 1898. No. 30.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba"

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA



LA GUERRE

LETTRE PASTORALE DE L'ARCHEVEQUE DE MADRID

Le *Journal Correo Espagnol* publiait récemment le texte d'une lettre pastorale adressée par l'Archevêque de Madrid à ses ouailles, à propos de la guerre.

Sa Grandeur entre en matière en disant que l'ennemi de l'Espagne s'est montré sourd aux conseils de paix donnés par les autres nations et a même dédaigné la parole du Saint-Pére, qui s'est élevée en cette occasion. "Le Ciel nous est témoin"–dit-il–"que nous ne sommes pas responsables des désastres qui probablement vont suivre. Devant Dieu, nous laissons retomber cette responrabilité sur la nation hautaine dont la doctrine fondamentale semble être celle du veau d'or.

Nous ne sommes pas, grâce à Dieu ! une nation barbare, sans histoire et sans religion, n'ayant d'autre aspiration que celle du gain et d'autres visées que celles du trafic. Nous sommes le peuple du Christ ; pour le Christ nous fimes la bataille aux Goths et aux Turcs ; aux premiers par la parole et aux seconds par l'épée. Nous sommes le peuple d'Espagne, noble, loyal, généreux, bravant la discorde civile, sacrifiant nos vies et nos fortunes, nous écriant tous ensemble : Vive l'Espagne, vive notre terre natale, vive notre armée."

Puis l'Archevêque bénit les guerriers qui sont partis et ceux qui vont partir pour Cuda, et les assure que l'Espagne entière les accompagne de ses vœux.

Il invoque la miséricorde de Dieu et lui demande de montrer qoe la justice n'est pas morte que le droit prime encore la force.

Il termine on ordonnant certains exercises religieux et recommande la récitation quotidienne du Rosaire dans chaque famille pour le succès des armes Espagnoles.—*The Review, Saint-Louis.*

L'ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE DU DRUMMOND

Le *Trifluvien* du 3 juin donne le résumé suivant des rapports faits par la commission chargée de cette enquête :

La commission d'enquête nommée par les Communes dans l'affaire du Drummond a présenté son rapport à la Chambre. Nous devrions plutôt dire ses rapports, car il y en a deux ; un de la majorité, un de la minorité. Le premier est tout au blanchissage. C'était prévu, et il n'y a pas autre chose à en dire.

Le second donne à l'attitude et à l'action du Sénat sur cette question leur véritable caractére de service signalé rendu au pays. Sans le vote du Sénat, en effet, le gouvernement avalait sans sourciller la pilule, fortement dosée de complaisance envers certain ministre, des exigences des propriétaires du Drummond. Ces exigences se traduisaient par l'offre de vendre au gouvernement, pour $2,094, 192, à l'exclusion du matériel roulant et de l'équipement, un chemin de fer qui coûtait aux propriétaires un peu moins d'un million et que, le 16 juillet 1894, ils offraient en vente à tout venant pour $500,000, équipement et matériel roulant compris. Une petite spéculation de quelque chose comme $1,700,000 de profit, pour payer les complaisances de M. Greensheilds a l'égard du ministre des travaux publics.

Le Sénat ne l'entendit pas de cette oreille-là et opposa son veto à la superbe opération si bien menée jusque-là. Il y eut force cris et gémissements dans le camp libéral. Force fut, pourtant, aux maniganceurs de l'affaire de reconnaître qu'ils ne viendraient jamais à bout de cette opposition virile s'ils ne consentaient à mettre de l'eau dans leur vin. C'est ce qu'ils firent le 25 février dernier, à la veille de la session, en offrant de réduire le prix de vente à $1,534,-205, si l'on tient compte de toutes les conditions du marché, soit une légère différence en moins de $559,987.

Voilà ce que le Sénat a, de toute évidence, épargné au pays par son attitude et son action. Voilà ce qui a provoqué contre lui la rage des radicaux de toute catégorie et les a poussés à réclamer son abolition, afin d'avoir à l'avenir la liberté de voler impunément le pays.

Et ce prix réduit de $1,534,-205 est encore trop élevé et hors de toute proportion avec ce que le chemin a coûté à ses propriétaires actuels. Les proprétaires primitifs, en effet, n'ont mis que $884,644 de leur argent dans l'entreprise. On jugera de ce que celle-ci coûte aux actionnaires actuels par le fait que M. Greenshiels a pu acheter pour $24,000 $80,000 valant du capital-actions et qu'il a payé en services professionnels une autre valeur de $50,000 de ce capital-actions.

Comme on le voit, à $1,000,000 pour le tout, la compagnie aurait fait encore un joli profit en se débarrassant d'un chemin qu'elle exploitait à perte. Et elle en demandait $2,094,192 que le gouvernement était tout disposé à lui payer, s'il n'en eût été empêché par le Sénat !

Voilà ce qui ressort des travaux d'une commission présidée, contrôlée et conduite par des partisans avérés du gouvernement. Qu'en aurait-il résulté si l'enquête eût été strictement impartiale et si les témoins n'eussent pas trouvé dans la personne du président un défensur ministeriel intéressé à leur fermer la bouche au bon moment ?

UNE COMMISSION EST DECIDEE

Pour regler les difficultes entre le Canada et les Etats-Unis

ELLE SIÈGERA PROBABLEMENT A QUÉBEC.

Washington, 30—Sir Louis Davies, ministre de la marine dans le gouvernement canadien retourne à Ottawa ce soir, après avoir pris part aux négociations en vue d'en arriver à un règlement des difficultés pendantes entre le Canada et les Etats-Unis. Il ny a encore rien de réglé, naturellement, mais il est décidé qu'une commission sera nommée pour étudier et régler toutes les difficultés, y comprenant les pêcheries de la mer de Behring, de l'Atlantique des lacs, la réciprocité dans les règlements miniers, la délimitation des frontières de l'Alaska, etc. L'arrangement signé pour la nomination de la commission sera envoyé immédiatement à Londres pour être approuvé par le gouvernement impérial et l'on choisira ensuite le personnel de la commission et l'on fixera aussi l'endroit et la date de la réunion. Il est probable que la première séance aura lieu à Québec dans le cour de l'été. Ceux qui ont pris part à cet arrangement sont : Sir Julian Pauncefote, ambassadeur, d'Angleterre, Sir Louis Davies, ministre Canadien de la marine, la général J. W. Foster, commissaire spécial des affaires canadiennes et le commissaire Kassen, des Etats-Unis.

LES RETOURS DE L'HISTOITE

Il est aujourd'hui établi que les émeutes de Milan n'étaient pas, comme celles de Naples, provoquées par la misère et la faim. On est en présence d'une tentative de révolution.

Après trente ans, les Italiens en ont par-dessus la tête de l'Italie Une et de la Monarchie de Savoie. Leur rêve est de mettre à la porte le roi Humbert et de constituer une République fédérative qui rendrait leur autonomie aux anciennes provinces.

La Révolution parait vaincue. Les soldats du roi Humbert l'ont noyée dans le sang. La chute, prédite et attendue, de la monarchie savoisienne est conjurée cette fois encore ; mais son heure n'est que retardée. L'édifice bâti par Victor-Emmanuel sur la spoliation et le sacrilège est condamné à périr ; il périra, soit sous les coups de la révolution, soit sous la volonté de l'Europe que les événements forceront peut-être à intervenir avant peu.

On a donc réprimé l'émeute : mais quel sanglant démenti infligé par le fils au père, et l'attitude d'Humbert Ier achève de découvrir l'hypocrisie et la fourberie de Victor-Emmanuel.

Ah ! si le peuple Italien se souvient, que d'utiles réflexions il doit faire aujourd'hui.

Rouvrez l'histoire et relisez le récit de l'usurpation piémontaise : à chaque page vous entendrez Victor Emmunuel et ses ministres protester de leur ardent désir de donner satisfaction au sentiment national des populations asservies par le Pape, le roi de Naples et les autres souverains.

Recevant, le 24 septembre 1859, les députés Romagnols qui venaient lui offrir de régner sur les Légations, Victor - Emmanuel, tout en protestant hypocritement de son respect pour le Chef de l'Eglise, déclarait qu'il aceeptait cette mission et ajoutait : "l'Europe reconnaitra qu'il est du devoir et de l'intérêt commun de clore l'ère des désordres, en donnant satisfaction aux vœux légitimes des peuples."

L'année suivante, décidé à consommer l'attentat, le gouvernement sarde envoyait au cardinal Antonelli un *ultimatum* où il était dit notamment :

"La conscience du roi Victor-Emmanuel ne lui permet pas de rester le spctateur impassible des sanguinaires répressions par lesquelles les armes des mercenaires étrangers étoufferaient dans le sang italien toute manifestation de sentiment national."

Ces mercenaires étrangers, c'était l'armée des zouaves pontificaux réunie sous La Moricière pour assurer le maintien de l'ordre dans les Marches et l'Ombrie, et s'opposer, au besoin, à l'invasion, trop prévue, des armées piémontaises.

Cet ultimatum n'était pas encore parvenu à Rome, que le général Fanti écrivait de son côté au général LaMoricière lui faisant connaître que "ses troupes occuperaient au plutôt les Marches et l'Ombrie dans les cas suivants :

"Si les troupes à vos ordres, se trouvant dans une ville des Marches et de l'Ombrie, *avaient à faire usage de la force pour comprimer une manifestation dans le sens national.*."

Et pendant dix ans, jusqu'à la consommation du suprême attentat contre Rome, ce fut chaque jour les mêmes protestations, les mêmes mensonges.

La Maison de Savoie, affirmait-on, apportait à ces peuples jusque-là opprimés la liberté, le droit de disposer eux-mêmes de leurs destinées. Et, secondé par toutes les forces de la Révolution, même couronné, Victor-Emmanuel alla "jusqu'au bout."

Que doivent penser, aujourd'hui, ces mêmes peuples de la façon dont on accueille leurs "manifestations nationales ?"

Après trente ans, l'unité italienne au lieu de leur donner la grandeur de la patrie, ne leur a apporté que la misère à l'intérieur, la défaite a l'extérieur.

A leurs vœux d'indépendance, le fils de Victor-Emmanuel fait répondre par de la mitraille...

Oui, l'histoire a d'étranges retours et tous ceux qui ont participé à l'usurpation de Rome, tous ceux qui en ont profité, doivent aujourd'hui méditer les paroles prophétiques que prononçait Pie IX le 17 juin, 1859 à l'annonce des premières émeutes de la Romagne : "Malheur à ceux qui ont provoqué ces événements ! Que toutes les excommunications de l'Eglise, que toutes les malédictions du Ciel retombent sur leur tête."

On a ri d'abord, en comptant ses soldats; mais les heures sombres semblent arriver. Que sera l'Italie demain ?—*Le Courrier de Bruxelles.*

La nomination de Monsieur M. C. Cameron, comme gouverneur du Nord-Ouest a été publiée à l'officiel la semaine dernière.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitobà.*

Le Manitoba.

Mercredi, 15 Juin 1898

UNE INIQUITE

L'automne dernier, il y avait un chemin de fer à construire dans les Montagnes Rocheuses. C'était au *Crow's Nest Pass*. Des hommes furent engagés et dirigés de ce côté. Comme toujours daus ces occasions, on leur avait fait de belles promesses. Toutefois, il n'y avait pas longtemps que ces hommes était rendus au lieu du travail que des plaintes de la plus grave nature commencèrent à se faire entendre. Ce fut au point que le gouvernement dût instituer une commission d'enquête à ce sujet.

Les commissaires ont fait leur rapport. Celui-ci nous révèle un état de choses pire que celui que les rumeurs nous laissaient entrevoir.

D'après ce rapport la compagnie qui a engagé ces hommes aurait manqué à ses conventions.

Les hommes auraient été laissés sans abri, au milieu de l'hiver. On ne leur aurait pas même fourni les couvertures les plus nécessaires.

La nourriture aurait été de qualité très inférieure.

Les précautions hygiéniques nécessaires dans les campements auraient été négligées.

On aurait maltraité les hommes qui portaient plaintes.

On aurait chargé des comptes de médecin à certains d'entre eux qui n'avaient pas été malades, des comptes de poste à d'autres qui n'avaient pas envoyé de lettres; des comptes de pension à des ouvriers qui n'en devaient point.

On aurait refusé les soins nécessaires aux malades, quelques uns de ceux-ci auraient même été forcés de travailler, avec menace d'être renvoyés s'ils ne travaillaient point.

Des entrepreneurs auraient chargé aux ouvriers des prix excessifs pour des objets de première nécessité.

On aurait laissé pendant des semaines à McLeod, des ouvriers qui ne demandaient qu'à se rendre au plustôt au lieu des travaux et cependant on les aurait forcés de payer leur pension pendant qu'on les laissait ainsi sans ouvrage malgré leur bonne volonté.

On aurait renvoyé des hommes sans causes, et sans leur donner au moins le nécessaire pour les empêcher de mourir de faim, quand on savait que ces hommes n'avaient point le sou.

Les salaires étaient si peu élevés qu'il n'était pas possible aux ouvriers de payer les dépenses auxquelles on les forcait, et de mettre quelque chose de côté à la fin du mois.

Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin dans l'énumération des mauvais traitements dont ces hommes ont été l'objet.

C'est une conduite inhumaine de la part des entrepreneurs. Elle ne peut être trop blâmée.

Des hommes qui laissent leur famille pour aller au loin gagner leur vie et mettre leurs forces au service des entreprises publiques ont le droit d'être traités avec justice comme tous ceux du reste qui travaillent.

Le salaire d'un ouvrier est sacré. L'en dépouiller en tout ou en partie est une action particuliérement odieuse.

Il est à espérer qu'on prendra des mesures pour réparer les injustices commises à l'égard de ceux-ci, et pour prévenir le retour d'injustices semblables.

PITIE POUR LES PAUVRES

Une pauvre femme, en France, a été traduite devant les Tribunaux pour avoir volé un pain avec quoi se nourir, elle et son enfant, qui tous deux mouraient de faim. Le boulanger avait refusé de lui vendre à crédit.

Les tribunaux l'ont acquittée.

Il s'en est suivi un grand émoi.

Ceux qui n'ont pas d'autre horizon que la possession des biens pour leur jouissance personnelle n'ont vu dans cet acquitement qu'un mépris de la loi, qui condanne le vol.

Ceux qui portent leurs regards au delà, qui savent que les biens de ce monde ne sont donnés à l'homme qu'en vue de Dieu et du prochain, y ont vu au contraire l'application des lois de la justice et de la charité chétienne, qui font une obligation aux riches de faire une part de leurs rihesses aux pauvres.

Et cette application des lois chétiennes ne viole point la loi humaine qui punit le vol.

On voit fréquemment dans les Tribunaux l'application de la règle suivie dans ce cas particulier.

Un homme tue son semblable. Il plaide non-coupable. Il est acquitté par les jurés. Pourtant la preuve est claire. Le prisonnier a même avoué qu'il avait frappé sa victime. Mais il est établi en même temps qu'il était en défence légitime on qu'un concours de circontances l'ont rendu inconscient de son acte.

En l'acquittant, les jurés ne déclarent point qu'il n'est pas l'auteur de l'acte qu'on lui reproche, mais que étant données les circonstances dans lesquelles s'est produit cet acte, celui-ci ne saurait être entaché de criminalité.

Dans le cas de la pauvre femme accusée du vol d'un pain, le refus du boulanger de lui avancer ce pain, est un abus des droits de la propriété. Cet homme a voulu mettre sa loi à la place de la loide Dieu, qui commande d'avoir pitié du auvrep, et de lui donner de quoi couvrir sa nudité et de quoi apaiser sa faim. C'est pourquoi les magistrats ont déclaré non-coupable l'infortunée traduite devant eux. Dans une société chrétienne, c'est ainsi que les choses doivent se passer.

Traitant de cette matière, Monsieur A. de Ségur—le frère du pieux Mgr. de Ségur—va plus loin. Il dit.

"Je voudrais que, dans ces affaires de menus vols où la faim est la seule coupable, la loi permît au juge de ne pas s'arrêter à l'absolution de l'inculpé, mais de mettre en cause, au besoin, le propriétaire accusateur et volé; et s'il était établi que cet honnête homme a refusé impitoyablement, illicitiment, un morceau de pain à un affamé, et qu'insensible aux larmes, aux prières du malheureux, il a porté plainte contre lui, je trouverais bon qu'il fût condamné à payer les frais et dépens de la cause: peine bien minime assurément d'un attentat contre la charité divine et la fraternité humaine."

"En pareille matière, il y a deux atteintes au droit de propriété, celle de l'affamé qui prend le pain refusé, et celle du propriétaire qui le refuse injustement. Si, en raison des circonstances, le premier est jugé et proclamé innocent, le second est coupable et doit être puni."

"Et pour être franc jusqu'au bout, je déclare nettement que, de ces deux hommes en présence, à mes yeux, le plus coupable, le plus grand ennemi de la propriété, je pourrais dire le seul, c'est le propriétaire: car si prendre un pain est voler un homme, le refuser à un pauvre mourant de faim, c'est déshonorer la propriété et voler Dieu.

Ils sont rares parmi nous les pauvres qui sont réduits à cette extrémité. Mais la vraie charité n'attend pas cela. Elle va au devant de l'infortune. Et par là elle empêche les cœurs de s'aigrir et les intelligences de se troubler. Elle établit la paix, en empêchant les explosions. C'est ainsi que l'exercice des vertus chrétiennes consolide aussi la société. Ayons donc toujours pitié du pauvre.

SIR J. A. CHAPLEAU

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort de l'Honorable Sir J. A. Chapleau décédé à Montréal, lundi le 13 du courant.

Nous donnerons, la semaine prochaine, la biographie du distingué compatriote.

"L'ECHO DE MANITOBA"

Nour reproduisons de la *Tribune* de Winnipeg la résolution suivante adoptée par la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg, à sa séance tenue à Winnipeg le 5 courant.

"Attendu qu'un certain article intitulé, "Les Irlandais Catholiques" a paru dans le journal *l'Echo de Manitoba* de cette ville, en date du 2 juin courant.

Attendu que cet article est de nature à mettre le désaccord et nuire à la bonne entente qui règne parmi les différentes nationalités Catholiques de cette ville.

Il est résolu que, le journal *l'Echo de Manitoba* ne représente en rien les sentiments qui animent les Canadiens-Français de cette ville; que cet article est déplorable sous tous rapports, et l'Association St-Jean-Baptiste de Winnipeg réunie en assemblée générale dans la dite ville, proteste vigoureusement contre les attaques injustes de cette feuille contre ses concitoyens les Irlandais Catholiques de Winnipeg, et déclare que les relations qui existent aujourd'hui entre les Canadiens-Français et les Irlandais Catholiques comme corps sont des meilleurs.

Que copie de cette résolution soit adressée au *Tribune*, ou *North-West Review* et à *L'Echo de Manitoba*.

Notre Fete Nationale

L'organisation pour la célébration de notre fête nationale, le 24 prochain, marche rapidement, chaque rapport de comité annonce du progrès.

Le programme peut se résumer comme suit:

Le matin, à 9.30 h., grand'messe solennelle avec sermon de circonstance.

En l'absence de Monseigneur l'Arhevêqne, Monsignor Ritchot, Protonotaire Apostolique et curé de St-Norbert, officiera pontificalement.

La Société se rendra à l'église en corps, musique en tête, bannière et drapeau déployés. La procession se formera à l'hôtel de ville et partira pour la Cathédrale à 9 heures.

Dans l'après, midi, grand piquenique sur les terrains de MM. R. Goulet et V. Mager.

Le soir, à 7½ heures, grande partie de foot-ball, entre les clubs d'amateurs de St-Boniface, sur le terrain près de l'hôtel de ville; concert-promenade et feu d'artifice.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Les petits congréganistes de Notre-Dame des Saints Anges se rappelleront longtemps la journée du neuf juin. La dévotion, le grand air, le soleil, les jeux, les petits festins, tout la rend inoubliable.

De grand matin, jeudi, l'on pouvait voir défiler les véhicules variés, qui emportaient la troupe heureuse vers le sanctuaire de Notre-Dame, à Saint-Norbert. Le R. P. Lebel, directeur de la Congrégation, dirigeait la marche, accompagné des PP. Dumesnil et Lalande. C'était vraiment touchant d'entendre, tout le long du parcours, le concert *d'Ave Maria* joint aux voix matinales des oiseaux de la forêt qui borde la route. Le beau spectacle aussi, de voir cette jeunesse recueillie s'avancer dans la petite chapelle, pour recevoir le Dieu qu'elle était venu chercher avec tant de piété. Le P. Joseph, trappiste, distribua aux élèves la sainte Communion, après les avoir entretenu avec beaucoup de cœur des prérogatives de la sainte Vierge et des bontés du Cœur de Jésus qui daigne se montrer et se donner à tous.

Après la messe, quand les âmes eurent été rassasiées, il fallait bien pourvoir aux estomacs affamés. Madame Roy prêta son concours aux enfants qui, là encore, surent fort bien faire leur devoir. Tous se mirent ensuite en route vers le bois de frênes de Mgr Ritchot. Le *baseball*, les courses à travers la fougère, les bains aiguisèrent si bien l'appétit, qu'à une heure, madame et mademoiselle Roy virent leurs plats se vider encore plus rapidement que le matin. A quatre heures et demie, Salut à l'Eglise. Une heure après, les élèves entonnèrent des hourras de remerciements à Mgr Ritchot. Merci, pour l'hospitalité généreuse! Merci, pour le sanctuaire que sa tendre dévotion à élevé à la Mère de Dieu! Puis, en route pour Saint-Boniface! Les chevaux, sous leur panaches de fougères, témoignent pas beaucoup d'entrain; mais la gent écolière y substitue abondamment. A leur arrivée, les pèlerins chantèrent un *Magnificat* au pied de la Madone du jardin, afin de la remercier du beau jour qu'elle leur avait donné. Gloire à Marie!

Les officiers de la Congrégation sont:

A. Béliveau, préfet;
A. Hogue, premier assistant;
D. Létourneau, second assistant;
A. Samson, secrétaire-trésorier;
A. Turner, premier sacristain;
J. Mondor, second sacristain;
U. Dupas, portier.

PIQUE-NIQUE DES ELEVES DU COLLEGE

Mercredi dernier le 8 courant, voyait les universitaires du Collège de Saint-Boniface, ceux qui viennent de subir les rudes examens de fin d'année à l'Université du Manitoba, réunis joyeusement dans un pique-nique à Saint-Norbert. Ils célébraient leurs travaux, leurs combats...et leurs triomphes On sait qu'ils ont donné lieu à leurs maîtres, toujours contents d'eux d'ailleurs, d'en être plus fiers que jamais cette fois.

Professeurs et élèves ont senti combien il est d'oux, après avoir porté de compagnie la chaleur du jours de se reposer ensemble aussi à l'ombrage de frais lauriers. Les derniers vestiges des fatigues de la préparation des examens se sont effacés au grand air de la prairie, et grâce au vif sentiment du devoir accompli, rendu plus vif dans cette circonstance, il y avait du soleil dans tous les cœurs. La température fraîche et pure, l'organisation soigneuse de la fête n'ont pas été sans effet non plus sur la joie générale.

Une forte leçon pour l'avenir se dégage nécessairement d'une occasion pareille, c'est que les jouissances pures et intimes sont vraiment le privilège de succès noblement conquis.

Enfin à qui aurait appris ce qu'on enseigne dans certaine école grave de la ville en fece de Saint-Boniface, que le système d'éducation des PP. Jésuites amène fatalement le froid de la défiance mutuelle entre les élèves, pris entre les élèves et leurs maîtres, à celui-là sans doute ç'aurait été un mystère profond de voir l'aimable cordialité régnant entre tous les membres du piquenique. Qu'il faut subir de choses inexplicables dans ce monde!

Nous apprenons de source très autorisée qu'il n'y a jamais eu de différend entre les RR. PP. Jésuites et Sa Grandeur Mgr Grouard, il y a eu simplement erreur de limites. C'est donc à tort que certains Journaux ont constitué Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, juge d'un différent qui n'a jamais existé.

—L'union Métisse St-Joseph de St-Laurant célèbrera sa fête nationale le 29 juin prochain tous sont cordialement invités d'y assister par l'Association.

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités. Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

DECES

Le 17 mai à la tranche (Isère) vill de Baratier (France) Melle Amélle Marie Ellisabette Chérias de Monieux, née à Gap-Place de l'évêthé Nôtel de Lapegrouse (H. Alps) le 8 mars 1855. une messe de Neuvaine à son intention, sera dite a la Cathédrale de St-Boniface le 16 juin 1898 à 7h. du matin.

CHRONIQUE LOCALE

—M. Méderic Cyr est arrivé aujourd'hui d'Edmonton.

—Les travaux du nouveau couvent avancent rapidement.

—Le conseil de ville a amendé le règlement concernant les animaux errants.

—Le 24 de Juin sera un congé civique proclamé par Son Honneur le Maire de cette velle.

—On demande immédiatement 15 garçons de 15 à 18 ans pour apprendre un métier: s'adresser à nos Bureaux.

—M. Louis Gagnon forgeron de cette ville est parti la semaine dernière pour aller s'établir à St-François-Xavier.

—M. L. J. Collin a été élu par acclamation, conseiller pour le quartier No. 1 en remplacement de M. D. M. McAnnany.

—Demain soir à 8 heures aura lieu la distribution des prix au Collège. Son Honneur le lieutenant-Gouverneur sera présent.

—Les Buffalos détenus à Silver Height sont partis la semaine dernière pour Banff moins deux qui doivent rester dans la province.

—On est occupé à organiser un bazar à St-Français-Xavier qui aura lieu dans le mois d'octobre pour bâtir une nouvelle église.

—MM. Joseph Turenne et Isaie Lavoie ont été mis en nomination comme conseillers pour le quartiers No 4, la votation aura lieu le 23 courant.

—Si vous avez besoin de beaux et bons habits pour la fête nationale la St-Jean Baptiste. N'oubliez pas d'aller visiter le Magasin de C. A. Gareau.

—M. Dolan de St-Paul Minn est en cette ville en voyage de noce, sa femme est la niéce de de M. Pierre Gosselin, il est l'hôte de M. Gosselin.

—Venant d'arriver: un stock de séparateurs Alpha de Laval et Empire, machine indispensable aux cultivateurs qui veulent mettre à profit l'industrie laitière; conditions très faciles et à bon marché. ED. GUILBAULT, marchand.

—Lunettes et lorgnons de la célèbre maison B. Laurance de Toronto, ainsi que appareil pour ajuster et donner exactement le numéro qui convient. Satisfaction garantie au magasin du bon marché chez. J. B. L'ÉVÈRUE, St. Boniface, Man.

—MM. Edmond Lafrance et Charles Bossuyt doivent partir samedi prochain avec un troupeau d'animaux pour le Klondyke. MM Jules Turenne Jos Delorimier, Myles McDermot, Alex Marion et Zoël Marion aprtent aussi samedi pour le même endroit.

—Le Conseil des jeux du Collège de St-Boniface désire présenter ses remerciements aux messieurs dont les noms suivent et qui ont gracieusement donné des prix pour les Concours annuels: Rev. M. Messier, curé de la Cathédrale, le capitaine Adams, des magasins de la Baie d'Hudson le Rev Père Guillet, O. M. I., U. Rocan, M. Collin, M. Gosselin. Les concours ont été cette année très intéressants et les élèves se sont montrés très habiles. La distribution de ces prix se fera demain après-midi.

INVALIDE DESESPÉRÉE

Telle était la condition de Mlle Rodd, de Brooklin

Un journaliste raconte l'histoire de la maladie de cette jeune fille, et rend compte du changement remarquable dans son état.

De la *Gazette*, Whitby, Ont.:

Depuis cinq ans le rédacteur de ce journal se rend chaque semaine à Brooklin en quête de nouvelles. De ses premières visites à ce village il a bien conservé le souvenir de la grave maladie de Mlle Levina Rodd. Cette jeune personne était bien connue, et, à chaque visite il s'informa de son état, mais les semaines se succédèrent, et la réponse était toujours qu'elles n'allait pas mieux.

Le temps se passa, et finalement tout le monde considérait avec raison Mlle Rodd commé une malade incurable que la mort seule pouvait délivrer de ses souffrance. Pas un des habitants du village ne s'entendait à une autre issue. Il est plus facile d'imaginer que de décrire notre surprise lorsqu'un beau matin Madame Bert Wells nous accueillit par ces paroles: "Monsieur le Rédacteur, j'ai une nouvelle pour vous, Melle Rodd est allée visiter des parents a Columbus"—"Mais je croyais que la maladie l'avait rendue invalide?"—"Elle l'était aussi, mais son état s'est tellement amélioré qu'elle peut se tirer d'affaire toute seule, et on attend du bien d'un changement de localités."—"Voilà certainement une nouvelle et une bonne," répliqua le rédacteur, "et qu'est-ce qui l'a guérie?"—"Les Pilules Roses du Dr Williams," fut la réponse de Madame Wells. Nous résolûmes d'avoir une en trevue avec Melle Rodd à son retour, mais elle n'eût pas lieu de sitôt, vu le temps que nous avions entre les trains, et aussi parce que nous voulions attendre un peu pour voir si laguérison avait un caractère durable. Après bien des délais, nous allâmes la voir chez Mme Dolittle, sœur de Mlle Rodd, qui l'avait soigné durant sa maladie. A la demande de l'éditeur, Mlle Rodd fit l'exposé suivant:

"J'ai cinquante ans et je demeure à Brooklin depuis dix ans. Il y a cinq ans je fus prise d'une attaque de rhumatisme aigu, et je n'ai pas travaillé une seule journée depuis. Le mal commença par les pieds et l'enflure s'étendit bientôt aux bras, aux poignets et aux épaules et se fixa au cou en dernier lieu. Mes douleurs étaient assez fortes pour m'obliger de marcher avec une canne, et il y a deux ans je dus remplacer la canne par des béquilles. Dans ce temps, je me lavais un peu tous les jours, mais bientôt je n'eus pas même cet avantage, et force me fut faite de garder le lit. Je ne pouvais pas même tourner la tête ni porter à la bouche une tasse de thé. Mon découragement était complet, après avoir reçu les soins de deux médecins et essayé des remèdes de toute sorte. Dans cette position désespérante, ma nièce, qui était venue me voir, insista vevement pour me faire prendre des Pilules Roses du Dr Williams. Après en avoir pris deux boîtes, j'éprouvais un certain changement favorable, et je continuai le remède, qui eut pour effet d'améliorer graduellement monétat. J'ai bon sommeil, bon appétit, et j'ai gagné enchair. Je me tiens debout, je marche, et j'ai monté en voiture et descendu à l'occasion de ma vssite à Columbus. Depuis ce temps-là j'ai gagné des forces, et si je me sers encore de mes béquilles, c'est à cause de la faiblesse de mes genoux et parce que je veux ménager mes forces. C'est le jour du Jubilé que j'ai mis la première fois le pied dehors depuis vingt-un mois, et je suis bien sûre que j'aurais évité toutes ces souffrances si j'avais pris les Pilules Roses du Dr Williams dès le début, au lieu des autres remèdes. J'ai la conviction que c'est aux Pilules seules que je dois cette amélioration."

Mme Doolittle, qui, comme on vient de le dire, soigna sa sœur dans cette cruelle maladie, se joint à celle-ci pour attribuer cet heureux changement aux Pilules Roses du Dr Williams, et nous étions tous les trois d'accord qu'il serait juste de faire part au public de ces faits, dans l'intérêt de l'humanité souffrante, avec l'espoir que d'autre en profiteront. Mlle Rodd continue à se rétablir, et le jour n'est pas loin où elle pourra vaquer a ses occupations ordinaires.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en s'attaquant à la racine de la maladle. Elle renouvellent et enrichissent le sang et fortifient les nerfs, chassant ainsi la maladie de l'organisme. Refussez les contrefaçons et exigez que chaque boîte que vous achetez soit contenue dans une enveloppe qui porte au long la marque "Dr Williams Pink Pills for Pale People."

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord. Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 103 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3.00p	0	Winnipeg	11.45a	6.45p
8.15a	2.49p	3.0	*Jonction Portage	11.57a	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1.20p	40.4	Morris	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letelier	1.55p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est. Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68 4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.46a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8.14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant. Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant. Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.
AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

LA FEMME DANS LA FERME

L'un de nos confrères européens fait en ces termes le portrait de la bonne ménagère.

Il est un vieux proverbe qui dit : "Tant vaut l'homme, tant vaut la terre." Il est parfaitement vrai. Mais il y en a un autre qui ne l'est pas moins ; "Tant vaut la femme, tant vaut la ferme."

La femme est l'âme de la ferme. Si la femme est intelligente, laborieuse, économe, la ferme marchera toujours.

Si elle est incapable, dépensière, paresseuse, la ferme sombrera.

Chaque jours, nous voyons des cultivateurs peu capables : d'autres, toujours absents de chez eux ; d'autres encore qui aiment à s'amuser. S'ils ont la chance d'avoir pour femme une bonne ménagère, ils réussiront quand même.

Si, au contraire, le fermier est intelligent, actif, vigilant, mais si sa femme est incapable ou paresseuse, il se ruinera quoi qu'il fasse.

Pourquoi ?

C'est qu'il faut dans l'intérieur d'une ferme une surveillance perpétuelle de chaque moment ; surveillance que l'homme ne peut exercer ou qu'il exerce incomplètement.

Une montre, quelque parfait que soit son mécanisme' ne peut fonctionner sans le grand ressort. Dans la ferme, la femme est ce grand ressort ; elle est levée la première de sa maison, simplement et proprement mise ; dès le petit matin, elle circule dans sa maison ; elle a bientôt fait le tour de la ferme, va de l'intérit eur à l'extérieur vivement, remeune chose en place en passant ; elle a tout vu, et on dit qu'elle a des yeux tout autour de la tête

Elle travaille peu de ses mains' beaucoup de ses jambes ; elle va partout, voit tout, veille à tout.

La servante est partie traire ses vaches exactement ; elle sait que la maîtresse est levée, qu'elle va la rencontrer là où elle l'attend le moins.

La cuisine est propre, le feu allumé, la batterie de cuisine à sa place, la laverie n'est pas encombrée de vaisselle restée à laver de la veille ; le déjeuner des gens s'apprête, une visite est faite au poulailler, le nombre des œufs y est plus considérable que si elle n'y allait que plus tard ; elle sait que les domestiques sont comme les grands chanteurs, qu'ils ne craignent pas les œufs crus, probablement pour leur éclaircir la voix.

S'il y a des enfants, ils sont promptement levées et débarbouillés ; la prière est faite, courte mais bonne, avec une exactitude de tous les jours.

Les habits du mari et des enfants ont été visités ; ils sont propres, pas un bouton n'y manque.

On déjeune, voilà une matinée bien employée.

Tout est remis en place bien nettoyé ; les enfants sont partis à l'école.

Les chambres sont aérées, les lits faits, la maison est balayée, elle respire le bien-être.

(A suivre).

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 13 Juin 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 40	à 0 45
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Oignons, par minot	1 00	à 1 50

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 85	à 0 90
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 20	à 0 25

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Supérieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 25 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	9 00
Charbon mou	4 25 à	0 00

FOIN.

Foin de prairie	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	8 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	a 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 80	à 0 90
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " B.	54 00
" " C.	44 00
" " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00